

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810

29 mars 2014

SOMMAIRE

Aston Investholding S.à r.l.	38869	F.I.S. Real Estate S.A.	38835
Baumann Europe S.A.	38868	Golden Eagle Energy S.à r.l.	38839
Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l.	38874	Iceberg S.A.	38880
Bloemers Luxembourg B.V./S.A.	38874	Immo Teb SA	38836
Boreas Holdings S.à r.l.	38842	Iveox Sàrl	38871
Castellano & Son's	38877	KBC Financial Products International S.A.	38854
Castellano & Son's	38874	Luxbond	38835
Cerep Ares GP S.à.r.l.	38875	LuxFit Food S.à r.l.	38866
CFSH Luxembourg S.à r.l.	38880	Maitagaria	38872
Clost S.A.	38876	Maitagaria-SPF	38872
Créations de coiffure Tina S.à r.l.	38874	Nicolas Schuster Development S.à.r.l. ...	38875
Credem International (Lux)	38834	Renewable Finance S.A.	38848
CS Nordic Retail No.1 S.A.	38876	Sicav Euro Continents	38834
CS Nordic Retail No.2 S.A.	38878	Sicav Placeuro	38836
Dagon SPF S.A.	38876	Sopartag S.A.	38834
Danaïdes S.A.	38876	Stonehage Corporate Services Luxem- bourg S.A.	38837
De Gier & Co	38848	Topventures S.A.	38878
Degroof Holding Luxembourg S.A.	38880	Valentine WAGNER et CIE	38877
Digital Productions S.à r.l.	38878	Vauban Strategies S.A.	38836
Dirk Brem S. à r. l.	38878	Verte S.A., SPF	38835
F&E Colaci Promotions Sàrl	38878		
Fiduciaire Kieffer et Compagnie S.A.	38876		

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Les actionnaires de Sicav Euro Continents sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le mardi 8 avril 2014 à 15 heures à l'hôtel Parc Belair, 111, Avenue du 10 Septembre à L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Liquidation et dissolution de la sicav
4. Décharge à donner aux administrateurs et Réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014045522/755/19.

Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le 15 avril 2014 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, Rapport du Réviseur et Approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2013;
2. Répartition du résultat de l'exercice;
3. Décharge à donner aux Administrateurs;
4. Détermination de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2014;
5. Divers.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à l'Assemblée peuvent se faire représenter par voie de procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014044274/18.

Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Référence de publication: 2014040506/1023/17.

Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 avril 2014 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014039875/795/16.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on 7 April 2014 at 16.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2013.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014039876/534/16.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le jeudi 10 avril 2014 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg :

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne :

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014039869/755/32.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires de Sicav Placeuro sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le mardi 08 avril 2014 à 10 heures à l'hôtel Parc Belair, 111 Avenue du 10 Septembre à L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014041205/755/18.

Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2014 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014035663/10/20.

Immo Teb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 7 avril 2014 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014039879/1004/18.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.651.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STONEHAGE FUND SERVICES LIMITED a company incorporated under the laws of Jersey, registered with the companies registry in Jersey under number 99138, with its registered office at No 2, The Forum, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE1 4HH, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Eric OSCH, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it,

and being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Stonehage Corporate Service Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (the "Company"), incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1762 dated 25 July 2011

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to record that:

I. The Sole Shareholder, holds all one thousand five hundred (1,500) shares in issue of the Company, so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

II. The Sole Shareholder confirms having had prior knowledge of all the items on the agenda and hereby unconditionally waives any convening notices and convening periods that may be required under the law of 10 august 1915 on commercial companies, as amended, or under the articles of incorporation of the Company

III. The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) to two million euro (EUR 2,000,000) by issue of five hundred (500) new shares with a par value of one thousand euro (EUR1,000), each to be subscribed and paid in full cash by the Sole Shareholder and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company in order to reflect the Family Office status, introduced by the law of 21 December 2012 as the new article 28-6 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "the 1993 Law"),

Consequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The corporate object of the Company is to maintain the register of one or more financial instruments within the meaning of article 25 of the Luxembourg Law of 5 April 1993, as amended (the "1993 Law"), including the reception and execution of orders relating to such financial instruments, of which they are the necessary accessory.

The Company will also provide family office, corporate domiciliation, client communication, financial sector administrative agents as well as company formation and management services within the meaning of articles 28-6, 28-9, 28-10, 29-1 and 29-2 of the 1993 Law.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) to two million euro (EUR 2,000,000) by issue of five hundred (500) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000), each, amounting a total of five hundred thousand euro (EUR 500,000.00) to be subscribed and paid in full cash by the Sole Shareholder.

The new shares referred to above have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder STONEHAGE FUND SERVICES LIMITED.

Evidence of such full payment in cash has been given to the undersigned notary.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

“The issued capital is set at two million euro (EUR 2,000,000) consisting of two thousand (2,000) registered shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) fully paid up.”

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its increase in share capital, is approximately evaluated to two thousand euros.

Statements

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

STONEHAGE FUND SERVICES LIMITED, société constituée selon le droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 99138 au registre des sociétés de Jersey, («l'Associé Unique») ayant son siège social au No 2, The Forum, Grenville Street, St Helier, Jersey JE1 4HH,

ici représentée par M. Eric OSCH, directeur de société, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

étant l'associé unique de Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (la «Société») constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1672 du 25 juillet 2011.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les mille cinq cents (1.500) actions en circulation de la Société, de telle sorte qu'il peut être valablement délibéré sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'Associé Unique déclare avoir eu connaissance préalable de l'ensemble des points portés à l'ordre du jour et que l'Associé Unique renonce expressément aux formalités et délais de convocation qui pourraient être applicables en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou conformément aux statuts de la Société.

III. Que les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Augmentation du capital émis de la Société d'un montant de un million cinq cent mille euros (1.500.000,-) à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par émission de cinq cents (500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune, chaque action étant à souscrire et à libérer intégralement en espèces par l'Associé Unique et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont les suivantes.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de refléter le statut de Family Office, introduit par la loi du 21 décembre 2012 comme nouvel article 28-6 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que amendée:

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de modifier de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de tenir le registre d'un ou de plusieurs instruments financiers au sens de l'article 25 de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), en ce compris la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers, dont ils constituent l'accessoire nécessaire.

La Société pourra également fournir des services de Family Office, de domiciliation de sociétés, d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier ainsi que des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 28-6, 28-9, 28-10, 29-1 et 29-2 de la Loi de 1993.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières ou toutes autres opérations, ayant un lien direct ou indirect, dans tous domaines aux fins de faciliter la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par émission de cinq cents (500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune, soit un total de cinq cent mille euros (EUR 500.000) chaque action étant à souscrire et à libérer intégralement en espèces par l'Associé Unique.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital émis est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives entièrement libérées ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la personne comparante, qui est connue par le notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Osch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2014. Relation: RED/2014/539. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014041059/134.

(140047207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 191.655.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary (Canada), dated 7 March 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder ("Sole Shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and all the one hundred forty-two thousand nine hundred thirty-four (142,934) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WER-SANDT, notary public on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by Me Jean-Paul MEYERS, notary public on 12 February 2014, not yet published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ten million four hundred thousand Mexican Pesos (MXN 10,400,000.-) to bring it from its present amount of one hundred eighty-one million two hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 181,255,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred forty-two thousand nine hundred thirty-four (142,934) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of one hundred ninety-one million six hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 191,655,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-four (153,334) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue ten thousand four hundred (10,400) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The ten thousand four hundred (10,400) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of one billion twenty-nine million six hundred thousand Mexican Pesos (MXN 1,029,600,000.-). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of one billion forty million Mexican Pesos (MXN 1,040,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of one million forty thousand Mexican Pesos (MXN 1,040,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred ninety-one million six hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 191,655,000.-) divided into (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-four (153,334) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS")."

Estimate of costs

For information purposes only, the amount of one billion forty million Mexican Pesos (MXN 1,040,000,000.-) is equivalent to seventy-eight million nine hundred ten thousand four hundred twenty-nine United States Dollars and seven United States Cents (USD 78,910,429.07), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 11 March 2014.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Par-devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary (Canada) le 7 Mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les cent quarante-deux mille neuf cent trente-quatre (142.934) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Jean-Paul MEYERS, le 12 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions quatre cent mille Pesos Mexicains (MXN 10.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un millions deux cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 181.255.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) cent quarante-deux mille neuf cent trente-quatre (142.934) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 191.655.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) cent cinquante-trois mille trois cent trente-quatre (153.334) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre dix mille quatre cent (10.400) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les dix mille quatre cent (10.400) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de un milliard vingt-neuf millions six cent mille Pesos Mexicains (MXN1.029.600.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de un milliard quarante millions Pesos Mexicains (MXN 1.040.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de un million quarante mille Pesos Mexicains (MXN 1.040.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 191.655.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) cent cinquante-trois mille trois cent trente-quatre (153.334) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

Estimation des frais

A titre d'information uniquement, le montant de un milliard quarante millions Pesos Mexicains (MXN 1.040.000.000,-) est équivalent à soixante-dix-huit millions neuf cent dix mille quatre cent vingt-neuf Dollars Américains et sept Centimes Dollars Américains (USD78.910.429,07), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 11 mars 2014.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement sept mille Euros.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2014. Relation: RED/2014/544. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014041465/172.

(140047670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch.

THERE APPEARED:

1) "EIG Energy Fund XIV, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA (United States of America),

2) "EIG Energy Fund XIV-A, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA (United States of America),

3) "EIG Energy Fund XIV-B, L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA (United States of America),

4) "EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in Grand Cayman (Cayman Islands), 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Cayman Islands

5) "European Clean Energy Fund L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office in BS1 6BU Bristol (United Kingdom), 1, Mitchell Lane,

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders) and all of which 1.-5. represented here by Rolf Caspers, bank employee, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, by virtue of different proxies given under private seal.

The abovementioned proxies, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, representing all the shares and thus the entire capital of the Company and acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

1. "EIG Energy Fund XIV, L.P."; "EIG Energy Fund XIV-A, L.P."; "EIG Energy Fund XIV-B, L.P."; "EIG Energy Fund XIV, (Cayman) L.P." and "European Clean Energy Fund, L.P.", prenamed, are all the Shareholders of "Boreas Holdings S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, incorporated by deed of notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on 8 October 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2162 of 5 November 2009, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 10 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 902 of 30 April 2010, modified by deed of the prenamed notary HELLINCKX on 25 February 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 951 of 6 May 2010, modified by deed of the prenamed notary HELLINCKX on 14 February 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1181 of 1 June 2011, modified by deed of notary Emile SCHLESSER, residing in Luxembourg, on 21 June 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2049 of 3 September 2011, modified by deed of notary Jean-Paul MEYERS, residing in Luxembourg, on 1 August 2013, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2520 of 10th October 2013,

registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 148,696,

with a share capital of one million six hundred twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,628,580.00), represented by one billion six hundred twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,628,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each (the Company).

2. The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) in order to bring the share capital from its current amount of one million six hundred twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,628,580.00), represented by one billion six hundred twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,628,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, to an amount of one million four hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,428,580.00), represented by one billion four hundred and twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,428,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Class H Shares held by the Shareholders in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of two million five hundred thousand British Pounds (GBP 2,500,000.00) (the Repurchase Price); the EIG Energy Fund XIV related shareholders (including its parallel funds) will receive GBP 1,562,500.00 and the European Clean Energy Fund, L.P. shareholder will receive GBP 937,500.00.

The Shareholders resolve in accordance with the provisions set forth in the Articles and based on the recommendations made by the board of managers of the Company to set the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) for the Repurchased Shares at two million five hundred thousand British Pounds (GBP 2,500,000.00), and the Shareholders acknowledge the Cancellation Value per Share price of zero point zero one two five British Pounds (GBP 0.0125).

The interim accounts dated 28 February 2014 (the Interim Accounts) after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders resolve that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares pursuant to this present resolution; and

(ii) two million three hundred thousand British Pounds (GBP 2,300,000.00), shall be taken out of the share premium account of the Company.

The Shareholders further note that the Repurchase Price shall be allocated as follows:

Shareholder	Number of shares to be cancelled	Amount to be paid (GBP)
EIG Energy Fund XIV, L.P.	42,023,825	525,297.75
EIG Energy Fund XIV-A, L.P.	47,030,063	587,875.75
EIG Energy Fund XIV- B, L.P.	7,799,350	97,492.00
EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P.	28,146,762	351,834.50
European Clean Energy Fund, L.P.	75,000,000	937,500.00
Total	200,000,000	2,500,000.00

The Shareholders acknowledge that, in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.

3. The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million four hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,428,580.00) divided into one billion four hundred and twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,428,580,000) Shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, which are divided into:

- two hundred twenty-eight million five hundred eighty thousand (228,580,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;

- two hundred million (200,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;

- two hundred million (200,000,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;

- two hundred million (200,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;

- two hundred million (200,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;

- two hundred million (200,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;

- two hundred million (200,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

4. The Shareholders resolve to amend article 6, section 5, of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Shares.**

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

(i) Class G Shares;

(ii) Class F Shares;

(iii) Class E Shares;

(iv) Class D Shares;

(v) Class C Shares; and

(vi) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from

the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act."

5. The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under first resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Statement - Reimbursement delay

The undersigned notary has specially drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C, which is specifically acknowledged by the assembly.

"If the reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders or a waiver of their obligation to pay up their shares, creditors whose claims predate the publication in the Mémorial of the minutes of the meeting may, within 30 days from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters. The president may only reject such an application if the creditor already has adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the company.

(3) No payment may be made or waiver given to the shareholders until such time as the creditors have obtained satisfaction or until the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, has ordered that their application should not be acceded to."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

ONT COMPARU:

- 1) "EIG Energy Fund XIV L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA Etats-Unis d'Amérique,
- 2) "EIG Energy Fund XIV-A L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Washington, DC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA ((Etats-Unis d'Amérique),
- 3) "EIG Energy Fund XIV-B L.P.", une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA (Etats-Unis d'Amérique),
- 4) "EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P.", une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Grand Cayman (Iles Cayman), 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive,
- 5) "European Clean Energy Fund L.P.", une société de droit anglais, ayant son siège social à BS1 6BU Bristol (Royaume-Uni), 1, Mitchell Lane,

(chacun étant individuellement un Associé et ensemble les Associés), tous ici représentés par Rolf Caspers, employé de banque, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations, prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les Associés, représentant toutes les parts sociales et donc l'entière du capital social de la société, agissant par le biais du mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. "EIG Energy Fund XIV L.P.", "EIG Energy Fund XIV-A L.P.", "EIG Energy Fund XIV-B L.P.", "EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P." et "European Clean Energy Fund L.P.", prénommés, sont les seuls associés de "Boreas Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2162 du 5 novembre 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 902 du 30 avril 2010, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HELLINCKX en date du 25 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

numéro 951 du 6 mai 2010, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HELLINCKX en date du 14 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1181 du 1^{er} juin 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2049 du 3 septembre 2011

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 148.696,

au capital social de un million six cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GPB 1.628.580.000), représenté par un milliard six cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1,628,580,000,00) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune (la Société).

2. Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) de façon à porter le capital social de son montant actuel de un million six cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GPB 1.628.580,00), représenté par un milliards six cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.628.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune, à un montant de un million quatre cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1.428.580,00), représenté par un milliard quatre cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.428.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales de classe H détenues par les Associés dans le capital social de la Société (les Parts de Rachat) pour un prix de rachat de deux millions cinq cent mille Livres Sterling (GBP 2.500.000,00) (le Prix de Rachat); les actionnaires liés à EIG Energy Fund XIV recevront un montant de un million cinq cent soixante-deux mille Livre Sterling (GPB 1.562.500,00) et les actionnaires de European Clean Energy Fund L.P. recevront un montant de neuf cent trente-sept mille et cinq cent Livres Sterling (GPB 937.500,00).

Les Associés décident, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et les recommandations faites par le conseil de gérance de la Société, de fixer le Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts) pour les Parts de Rachat à deux millions et cinq cent mille Livres Sterling (GBP 2.500.000,00) et les Associés prennent acte de la Valeur d'Annulation par Part Sociale, d'un montant de zéro virgule zéro cent vingt cinq Livre Sterling (GBP 0.0125).

Les comptes intérimaires en date du 28 février 2014 (les Comptes Intérimaires), après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué au bilan de la Société, comme suit:

(i) deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) correspondent à la réduction de capital social suite à l'annulation des Parts de Rachat comme le dispose cette présente résolution; et

(ii) deux millions trois cent mille Livres Sterling (GBP 2.300.000,00) doivent être prélevés du compte de primes d'émission de la Société.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué comme suit:

Associés	Nombre de parts devant être annulées	Montant devant être payé
EIG Energy Fund XIV L.P.	42,023,825	525,297.75
EIG Energy Fund XIV-A L.P.	47,030,063	587,875.75
EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P.	7,799,350	97,492.00
EIG Energy Fund XIV-B L.P.	28,146,762	351,834.50
European Clean Energy Fund L.P.	75,000,000	937,500.00
Total	200,000,000	2.500.000,00

Les Associés reconnaissent que, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et sur la base des Comptes Intérimaires, la Société a suffisamment de réserves distribuables disponibles (y compris les primes d'émission et excluant la réserve légale) et de profits pour procéder au (i) rachat des Parts de Rachat au Prix de Rachat et (ii) l'allocation telle que définie ci-dessus.

3. Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de façon à refléter la résolution ci-dessus afin qu'il se lise par la suite comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1.428.580,00), représenté par un milliard quatre cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.428.580.000) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001), divisées en:

- deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (228.580.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;

- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;

- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;

- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- deux cent millions (200.000.000) de parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de primes d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale."

4. Les Associés décident de modifier l'article 6, section 5, des Statuts de façon à refléter la résolution ci-dessus afin qu'il se lise par la suite comme suit:

" Art. 6. Parts Sociales.

Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie G;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie F;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie E;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie D;
- (v) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (vi) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés."

5. Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, individuellement, au nom de la Société, sur le registre des parts sociales de la Société, à l'annulation des Parts de Rachat décidée sous la première résolution ci-dessus et de pourvoir aux formalités y relatives (y compris, pour écarter tout doute, le dépôt et la publication des documents avec les autorités luxembourgeoises compétentes).

Déclarations - délai de remboursement

Le notaire a spécialement attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, ce qui est expressément reconnu par l'assemblée.

«Si la réduction doit se faire par un remboursement aux actionnaires ou par une dispense de ceux-ci de libérer leurs actions, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de délibération peuvent, dans les 30 jours à compter de cette publication demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

(3) Aucun paiement ne pourra être effectué ni aucune dispense être accordée au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.»

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Caspers, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 mars 2014. Relation: RED/2014/481. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014043174/303.

(140049599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Renewable Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 157.212.

Wir teilen mit, dass Herr Boris Beltermann mit Wirkung zum 17. März 2014 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat daher mit Wirkung zum 24. März 2014 beschlossen, Herrn Dr. Michael Dröge, geschäftsansässig in Neuer Wall 63, D-20354 Hamburg, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre als Mitglied des Verwaltungsrates im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043553/13.

(140049603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

De Gier & Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.539.

Im Jahr zweitausendundvierzehn, am einundzwanzigsten März.

Sind erschienen:

(1) De Gier & Co S.à r.l., eine société à responsabilité limitée Luxemburger Rechts mit Sitz in 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 184539, mit einem Kapital von EUR 5.000.000, gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars vom 7. Februar 2014 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Memorial“) am 19. März 2014 unter Nummer 707, („übernehmende Gesellschaft“),

hier vertreten durch Herrn Max Mayer, berufsansässig in Junglinster, 3 route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 21. März 2014 in Luxemburg.

UND

(2) de Gier Corporate Management GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Taunusstrasse 12, D-14193 Berlin, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter HRB 127442 B, („übertragende Gesellschaft“ und gemeinsam mit der übernehmenden Gesellschaft die „verschmelzenden Gesellschaften“),

hier vertreten durch Herrn Max Mayer, berufsansässig in Junglinster, 3 route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 21. März 2014 in Berlin.

Die beiden vorgenannten Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die hier erschienenen Parteien bitten den amtierenden Notar, Folgendes festzuhalten:

(A) Die übernehmende Gesellschaft ist der einzige Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft.

(B) Es wurde beschlossen, dass die übertragende Gesellschaft mit der übernehmenden Gesellschaft im Wege der Verschmelzung durch Aufnahme und ohne Liquidation der übertragenden Gesellschaft verschmolzen wird, gemäß den Bestimmungen (i) des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in der geltenden Fassung (das „luxemburgische Gesetz“), insbesondere des Abschnitts XIV, (ii) den Bestimmungen des deutschen Umwandlungsgesetzes („UmwG“) und in Übereinstimmung mit (iii) den Bedingungen dieses gemeinsamen Verschmelzungsplans, der von den Geschäftsführungen der verschmelzenden Gesellschaften vorbereitet wurde und den die verschmelzenden Gesellschaften mit folgendem Inhalt abschließen:

1. Verschmelzende Gesellschaften (Rechtsform, Firma, Sitz).

1.1. Übertragende Gesellschaft

Im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg ist unter HRB 127442 B die de Gier Corporate Management GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit dem Sitz in Berlin, Deutschland, eingetragen. Das Stammkapital der übertragenden Gesellschaft vom heutigen Tag beträgt EUR 25.000 (fünfundzwanzig tausend Euro) bestehend aus einem Geschäftsanteil („Geschäftsanteil“), der voll einbezahlt ist. Die Alleingesellschafterin und Inhaberin des einzigen Geschäftsanteils der übertragenden Gesellschaft ist die übernehmende Gesellschaft. Frau Karoline de Gier, geborene Holländer, geboren am 11. September 1976 in Niebüll (Deutschland), wohnhaft in D-14193 Berlin, Taunusstrasse 12 ist alleinige Geschäftsführerin der übertragenden Gesellschaft

1.2. Übernehmende Gesellschaft

Im Handelsregister von Luxemburg ist unter B 184539 die De Gier & Co S.à r.l., eine société à responsabilité limitée Luxemburger Rechts mit dem Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen. Das Nennkapital der übernehmenden Gesellschaft vom heutigen Tag beträgt EUR 5.000.000 (fünf Millionen Euro) und umfasst 5.000.000 (fünf Millionen) Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils EUR 1 (ein Euro), die alle voll einbezahlt sind. Die Alleingesellschafterin der übernehmenden Gesellschaft ist oben genannte Frau Karoline de Gier.

Die Geschäftsführung der übernehmenden Gesellschaft besteht aus Herrn Jasper de Gier, geboren am 13. Juli 1977 in 's-Hertogenbosch (Niederlande), wohnhaft in D-14193 Berlin, Taunusstrasse 12 und Herrn André Schmit, geboren am 13. Dezember 1951 in Ettelbruck, wohnhaft in L-9124 Schieren, 28 rue Lehberg. Die Zusammensetzung der Geschäftsführung der übernehmenden Gesellschaft soll im Zuge der Verschmelzung nicht verändert werden.

2. Art der Verschmelzung; keine Gegenleistung. Die übertragende Gesellschaft wird im Wege einer vereinfachten Verschmelzung durch Aufnahme und ohne Liquidation mit der übernehmenden Gesellschaft verschmolzen (die „Verschmelzung“), gemäß den anwendbaren Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes und des UmwG. Da die übernehmende Gesellschaft die alleinige Gesellschafterin der übertragenden Gesellschaft ist, unterbleibt eine Erhöhung des Kapitals der übernehmenden Gesellschaft. Sämtliche Geschäftsanteile der übernehmenden Gesellschaft an der übertragenden Gesellschaft gehen unter.

Angaben über das Umtauschverhältnis sowie die Gewährung von Anteilen und die Bedingungen der Barabfindung sind nicht erforderlich (vgl. § 122c Abs. 3 UmwG). Eine Prüfung des Verschmelzungsplans ist nicht erforderlich.

Mit Wirksamwerden der Verschmelzung geht das Vermögen und alle Verbindlichkeiten der übertragenden Gesellschaft („übertragenes Vermögen“) gemäß Artikel 274 des luxemburgischen Gesetzes §§ 122a Abs. 2, 20 Abs. 1 UmwG auf die übernehmende Gesellschaft automatisch im Wege der Gesamtrechtsnachfolge über und die übertragende Gesellschaft erlischt. Gegenseitige Schulden und Guthaben der verschmelzenden Gesellschaften gegeneinander, soweit vorhanden, erlöschen.

3. Verschmelzungstichtag. Die Verschmelzung wird wirksam zwischen den verschmelzenden Gesellschaften und gegenüber dritten Personen mit dem Tag der Veröffentlichung im Mémorial der notariellen Gesellschafterversammlung der übernehmenden Gesellschaft, mit welcher der Verschmelzung zugestimmt wird. Aus buchhalterischer und steuerlicher Sicht gelten rückwirkend die Tätigkeiten der übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft vorgenommen ab dem 7. Februar 2014 um 0.00 Uhr („Verschmelzungstichtag“).

4. Mit Sonderrechten ausgestatteten Gesellschaftern und Inhabern von anderen Wertpapieren gewährte Rechte oder Maßnahmen. Keine der verschmelzenden Gesellschaften gewährt mit Sonderrechten ausgestatteten Gesellschaftern bzw. Inhabern von anderen Wertpapieren als Geschäftsanteilen Rechte oder sieht für diese Personen Maßnahmen vor, vgl. Artikel 261 (2) (f) (g) des luxemburgischen Gesetzes und § 122 Abs. 2 Nr. 7 UmwG.

5. Besondere Vorteile für Mitglieder der Geschäftsführung, eines Leitungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgans oder einen Abschlussprüfer. Keine der verschmelzenden Gesellschaften gewährt besondere Vorteile im Sinne der Artikel 261 (2) (f) und (g) des luxemburgischen Gesetzes und § 122c Abs. 2 Nr. 8 UmwG.

6. Satzung der übernehmenden Gesellschaft. Die Satzung der übernehmenden Gesellschaft wird als Ergebnis der Verschmelzung nicht verändert. Eine Kopie der Satzung der übernehmenden Gesellschaft ist diesem Verschmelzungsplan in Anlage beigefügt, um bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

7. Einfluss der Verschmelzung auf die Arbeitnehmer bzw. voraussichtliche Auswirkungen auf die Beschäftigung. Da keine der verschmelzenden Gesellschaften Arbeitnehmer hat, hat die Verschmelzung keine Auswirkungen auf Arbeitnehmer. In Tochtergesellschaften gibt es derzeit insgesamt eine Arbeitnehmerin, deren Anstellungsvertrag jedoch unabhängig von der Verschmelzung zum 30. April 2014 endet. Auch insofern gibt es keine Auswirkung der Verschmelzung auf Arbeitnehmer. Bei keiner der verschmelzenden Gesellschaften oder der Tochtergesellschaften besteht ein Betriebsrat; auch ein Gesamt- oder Konzernbetriebsrat oder anderweitige Arbeitnehmervertretung besteht nicht. Auch bestehen keine Vereinbarungen mit solchen Arbeitnehmervertretungen.

Keine der zu verschmelzenden Gesellschaften ist Mitglied eines Arbeitgeberverbandes oder unmittelbar tarifgebunden oder wendet anderweitig Tarifverträge an. Weder in Gesellschaftsorganen der übertragenden Gesellschaft noch in Gesellschaftsorganen der übernehmenden Gesellschaft existieren Arbeitnehmervertreter, sodass sich durch die Verschmelzung keine Auswirkungen auf die unternehmerische Mitbestimmung der Arbeitnehmer ergeben.

Durch die Verschmelzung werden die Rechtspositionen von Arbeitnehmern der übertragenden Gesellschaft, der übernehmenden Gesellschaft, deren Tochtergesellschaften oder deren Vertretungen daher nicht berührt.

8. Verfahren zur Beteiligung von Arbeitnehmern. Da die verschmelzenden Gesellschaften weder mitbestimmt sind noch Arbeitnehmer beschäftigen und zum Zeitpunkt der voraussichtlichen Wirksamkeit der Verschmelzung auch keine Tochtergesellschaften mit Arbeitnehmern haben, besteht keine Notwendigkeit, auf Ebene der übernehmenden Gesellschaft eine Beteiligung nach Art. L.426-13 des luxemburgischen Arbeitsgesetzbuchs zu organisieren oder ein besonderes Verhandlungsgremium zu bilden und das Verhandlungsverfahren nach Art. L.426-14 des luxemburgischen Arbeitsgesetzbuchs oder gemäß den Bestimmungen des deutschen Gesetzes über die Mitbestimmung der Arbeitnehmer bei einer grenzüberschreitenden Verschmelzung (MgVG) durchzuführen.

9. Bewertung des übertragenen Vermögens; Stichtag der Bilanzen. Das übertragene Vermögen wird auf Basis seines Buchwerts in Höhe von EUR 10.693.524 (zehn Millionen sechshundert dreiundneunzig tausend fünfhundert vierundzwanzig Euro), basierend auf der Schlussbilanz der übertragenden Gesellschaft per 6. Februar 2014, übertragen.

Im Gegenzug für die Übertragung des übertragenen Vermögens wird der Geschäftsanteil annulliert.

Da eine Gewährung von Geschäftsanteilen und eine damit verbundene Bestimmung des Umtauschverhältnisses nicht stattfindet, entfällt die Angabe des Bilanzstichtags der übernehmenden Gesellschaft. Die übernehmende Gesellschaft wird die maßgeblichen Buchwerte der übertragenden Gesellschaft übernehmen und in ihrer Bilanz zum 31. Dezember 2014 ausweisen.

10. Rechte der Gläubiger.

10.1 Deutschland

Mit Wirksamkeit der Verschmelzung und Übergang des übertragenen Vermögens auf die übernehmende Gesellschaft werden die bisherigen Gläubiger der übertragenden Gesellschaft zu diesem Zeitpunkt (grundsätzlich) Gläubiger der übernehmenden Gesellschaft als Gesamtrechtsnachfolger der übertragenden Gesellschaft. Da es sich bei der übernehmenden Gesellschaft um eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht handelt, kann für die bisherigen Gläubiger der deutschen übertragenden Gesellschaft die Durchsetzung von Forderungen rein faktisch erschwert werden. Gemäß § 122j Abs. 1 UmwG ist - da die übernehmende Gesellschaft dem luxemburgischen und nicht dem deutschen Recht unterliegt - den Gläubigern der übertragenden Gesellschaft Sicherheit zu leisten, soweit sie nicht Befriedigung verlangen können. Dieses Recht auf Sicherheitsleistung steht den Gläubigern jedoch nur zu, soweit Forderungen betroffen sind, die vor oder bis zu 15 Tage nach Bekanntmachung des Verschmelzungsplans oder seines Entwurfs entstanden sind (§ 122j Abs. 2 UmwG). Außerdem ist es erforderlich, dass die Gläubiger zudem binnen zwei Monaten nach dem Tag, an dem der Verschmelzungsplan oder sein Entwurf bekannt gemacht worden ist, ihren Anspruch nach Grund und Höhe schriftlich anmelden und glaubhaft machen, dass durch die Verschmelzung die Erfüllung ihrer Forderung gefährdet wird (§ 122j Abs. 1 S. 2 UmwG).

Sollte einem Gläubiger der übertragenden Gesellschaft, der gem. § 122j UmwG Anspruch auf Sicherheitsleistung hat, im Einzelfall keine angemessene Sicherheitsleistung gewährt und die grenzüberschreitende Verschmelzung dennoch eingetragenen worden sein, richtet sich der Anspruch auf Gewährung von Sicherheitsleistung gegen die übernehmende Gesellschaft als Gesamtrechtsnachfolgerin der übertragenden Gesellschaft. Zudem muss die übernehmende Gesellschaft als Gesamtrechtsnachfolgerin der übertragenden Gesellschaft auch grundsätzlich für deren Verbindlichkeiten einstehen.

10.2 Luxembourg

In Übereinstimmung mit Artikel 268 des luxemburgischen Gesetzes haben die Gläubiger der verschmelzenden Gesellschaften, deren Ansprüche vor dem Tag der Veröffentlichung der notariellen Gesellschafterversammlung der übernehmenden Gesellschaft im Mémorial entstanden sind, ungeachtet anderslautender Vereinbarung das Recht, binnen zwei Monaten ab der Veröffentlichung einen Antrag an den Präsidenten der Kammer des Tribunal d'Arrondissement von und in Luxemburg, in Handelssachen und in der Zusammensetzung im Eilverfahren zu stellen, um adäquate Sicherheitsleistung für ihre fälligen und nicht fälligen Ansprüche zu erlangen, wenn die Verschmelzung einen derartigen Schutz erforderlich macht.

In Übereinstimmung mit Artikel 262 des luxemburgischen Gesetzes können die Gläubiger der übernehmenden Gesellschaft (kostenlos) die vollständige Information über die Ausübung ihrer Rechte am Sitz der übernehmenden Gesellschaft erlangen.

11. Zustimmung der Gesellschafter. Die Verschmelzung muss von der Gesellschafterversammlung der übernehmenden Gesellschaft genehmigt werden.

Die Verschmelzung bedarf nicht der Zustimmung der Gesellschafterversammlung der übertragenden Gesellschaft, da alle Anteile der übertragenden Gesellschaft von der übernehmenden Gesellschaft gehalten werden (§ 122g Abs. 2 UmwG).

12. Zustimmung und Bericht der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der übernehmenden Gesellschaft hat dem Verschmelzungsplan am 20. März 2014 zugestimmt.

Eine gesonderte Zustimmung der Geschäftsführung der übertragenden Gesellschaft zum Verschmelzungsplan ist nicht erforderlich.

Die Geschäftsführungen der verschmelzenden Gesellschaften haben in einem Verschmelzungsbericht die Gründe für die Verschmelzung und die erwarteten Konsequenzen der Verschmelzung beschrieben.

Eine Verschmelzungsprüfung und die Erstellung eines Verschmelzungsprüfungsberichts sind gemäß Artikel 278 des luxemburgischen Gesetzes und § 122f S. 1 i.V.m. § 9 Abs. 2, Abs. 3, § 12 Abs. 3 UmwG nicht erforderlich.

13. Dokumente in den Geschäftsräumlichkeiten der Verschmelzenden Gesellschaften. Die folgenden Dokumente werden der Alleingeschäftspartnerin der übernehmenden Gesellschaft in den Geschäftsräumlichkeiten der übernehmenden Gesellschaft zumindest einen Monat vor Wirksamwerden der Verschmelzung zwischen den verschmelzenden Gesellschaften zur Verfügung gestellt:

- die Jahresabschlüsse der übertragenden Gesellschaft für 2011, 2012 und 2013 sowie die Schlussbilanz per 6. Februar 2014;
- der Verschmelzungsplan;
- der Verschmelzungsbericht zu diesem Verschmelzungsplan.

14. Schlussbestimmungen. Der Name der übernehmenden Gesellschaft soll unverändert bleiben.

Die übertragende Gesellschaft hat keinen Grundbesitz.

Die aus der Verschmelzung resultierenden Kosten werden von der übernehmenden Gesellschaft getragen.

Die vertretenen Parteien sind sich einig, dass die Verschmelzung unter Artikel 19 und 29 der EU Richtlinie 2006/112 vom 28. November 2006 über das gemeinsame Mehrwertsteuersystem fällt, und versichern mit den zuständigen Behörden zusammenzuarbeiten und die in diesem Zusammenhang verlangten Unterlagen vorzulegen.

Änderungen und Ergänzungen dieses Verschmelzungsplans einschließlich dieser Regelung bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht notarielle Beurkundung zwingend vorgesehen ist.

Sollten einzelne Bestimmungen dieses Verschmelzungsplans unwirksam oder undurchführbar sein oder werden, so bleiben davon die übrigen Bestimmungen unberührt. In diesem Fall gilt diejenige wirksame Bestimmung als vereinbart, die dem von den Parteien wirtschaftlich Gewollten möglichst nahe kommt. Gleiches gilt im Falle von Regelungslücken.

Der unterzeichnete Notar bescheinigt die Rechtmäßigkeit dieses Verschmelzungsplans gemäß Artikel 271 des luxemburgischen Gesellschaftsrechts.

Worüber die hier vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster am wie anfangs in diesem Dokument eingetragenen Tag aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den Vertretern der hier Erschienenen, die dem unterzeichneten Notar mit Namen, Vornamen, Personenstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde haben die Vertreter der Erschienenen zusammen mit dem Notar die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2014. Relation GRE/2014/1201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Anlage 1.

Satzung der aufnehmenden Gesellschaft

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine société à responsabilité limitée mit dem Namen „De Gier & Co“ (die „Gesellschaft“) gegründet, welche dem Luxemburger Recht, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das „Gesetz“), sowie der vorliegenden Satzung (die „Satzung“) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Firmen und in jeglicher weiteren Form von Beteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Abtretung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung des Portfolios.

3.2 Zweck der Gesellschaft ist auch die Beteiligung an Immobilienbesitz entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art zu tätigen außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften.

3.3 Die Gesellschaft kann Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen verbundenen Gesellschaft zu besichern.

3.4 Die Gesellschaft kann weiter als allgemeiner oder beschränkter Teilhaber mit beschränkter oder voller Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

3.5 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.6 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000) festgelegt, eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter ist nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die zusätzlich mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Gesellschafter(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschaftler bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2014. Relation GRE/2014/1201. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014043234/348.

(140049453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

KBC Financial Products International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.148.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KBC Bank NV, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Havenlaan 2, 1080 Brussels (Sint-Jans Molenbeek), registered with the Belgian Register of Legal Persons under number 0462.920.226,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as above, representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholder is regularly constituted. It has duly waived the convening requirements and formalities in relation to the General meeting including the need to receive a copy of the agenda and may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of (i) the written resolutions of the sole shareholder of the Company dated December 23rd, 2013, deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the Cayman Islands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken;

2. Decision that the Company will exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a société anonyme. The company will exist under Luxembourg law with effect as from December 31st, 2013 at midnight;

3. Decision to approve the interim balance sheet dated September 30th, 2013 of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg;

4. Decision to change the Company's name from "KBC Financial Products International Limited" to "KBC Financial Products International S.A.";

5. Decision to fix the share capital of the Company at an amount of eleven million one thousand United States Dollars (USD 11,001,000) represented by one billion one hundred million and one hundred thousand (1,100,100,000) shares and to allocate the amount of fifty million four hundred and forty nine thousand three hundred and fifty three United States Dollars and eighty six cents (USD 50,449,353.86) to the share premium of the Company;

6. As a consequence of the foregoing resolutions, restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg law;

7. Decision that the registered office of the Company will be set at 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

8. Acknowledgement of the resignations of Bruno Van der Schueren and of Pierre Deheegher as directors of the Company and the granting of full discharge for the execution of their respective mandates until December 31st, 2013.

9. Decision to fix the number of directors at three (3) and to appoint:

a. Fatima BOUDABZA, born in Verviers (Belgium), on May 21, 1980, residing at Quartier Saint- Nicolas 23, B-6630 Martelange, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2019;

b. Ivo Irma BAUWENS, born in Sint-Truiden (Belgium), on April 22, 1961, residing at Domaine du Beauregard 28, L-8357 Goebange, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2019;

The meeting confirms that Frank Maria CAESTECKER, born in Brugge (Belgium), on May 13, 1960, residing at Collaert Mansionstraat 10, 8000 Brugge, appointed as director on September 30th, 2012 will remain in office, and hereby, further to the transfer of the Company to Luxembourg, formally reappoints Frank Maria CAESTECKER as director for a period of six years until the end of the annual general meeting of the Company of 2019.

10. Decision to appoint the statutory auditor;

11. Reading of the report of the independent auditor;

12. Decision to empower any director, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the Cayman Islands and Luxembourg;

13. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting acknowledged (i) the unanimous written resolutions of the sole shareholder of the Company dated December 23rd, 2013, deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Cayman Islands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the Cayman Islands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution:

The general meeting decided that the Company will exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a société anonyme. The company will exist under Luxembourg law with effect as from December 31st, 2013 at midnight.

Third resolution:

The general meeting approved the interim balance sheet of the Company dated September 30th, 2013 as the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution:

The general meeting decided to change the Company's name from "KBC Financial Products International Limited" to "KBC Financial Products International S.A."

Fifth resolution:

Decision to fix the share capital of the Company at an amount of eleven million one thousand United States Dollars (USD 11,001,000) represented by one billion one hundred million and one hundred thousand (1,100,100,000) shares and to allocate the amount of fifty million four hundred and forty nine thousand three hundred and fifty three United States Dollars and eighty six cents (USD 50,449,353.86) to the share premium of the Company;

Sixth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decided to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "KBC Financial Products International S.A." (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at eleven million one thousand United States Dollars (USD 11,001,000) represented by one billion one hundred thousand million and one hundred thousand (1,100,100,000) shares (hereinafter

individually referred to as “Share” or collectively referred to as “Shares”) with a par value of zero point zero one United States Dollar (USD 0,01), each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares may be created as registered shares only.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers for specific matters may be delegated by the Board to one or more director or to a third person.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a

casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is limited to one (1), the Company may be managed by a sole director until the annual General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the powers conferred to it by the Laws or the Articles.

10.2. The annual General Meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Thursday of May at 10:00 am.

10.3. If such day is a Saturday, Sunday or legal holiday, the General Meeting will be held on the next business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare to have been duly informed of the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

10.7. Decisions in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as decisions passed at a General Meetings. In such cases, written decisions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where there is only one (1) shareholder, the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Seventh resolution:

The general meeting decided that the registered office of the Company was set at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution:

The general meeting acknowledged the resignation letters dated November 27th, 2013, of the following directors, which resignation has taken effect on December 31st, 2013, immediately after the end of the extraordinary general meeting deciding on the migration of the Company to Luxembourg:

- Bruno Emmanuel Paul Jeroen Van der Schueren, born in Leuven (Belgium), on April 18, 1971, with professional address at KBC Bank NV Hong Kong Branch, 39/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong,

- Pierre Carlos A. Deheegher, born in Poperinge (Belgium), on November 17th, 1955, with professional address at KBC Bank NV, Havenlaan 2, B-1080 Brussel, Belgium.

The general meeting granted discharge to both directors for the execution of their respective mandates until December 31st, 2013.

Ninth resolution:

Following the transfer, the general meeting decided to fix the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as new directors of the Company which appointment will take effect contemporaneously with the resignation of the directors as provided in the Eight Resolution:

a. Fatima BOUDABZA, born in Verviers (Belgium), on May 21, 1980, residing at Quartier Saint-Nicolas 23, B-6630 Martelange, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2019;

b. Ivo Irma BAUWENS, born in Sint-Truiden (Belgium), on April 22, 1961, residing at Domaine du Beauregard 28, L-8357 Goebange, as director of the Company for a period of six years, until the end of the annual general meeting of the Company of 2019;

The general meeting confirmed that Frank Maria CAESTECKER, born in Brugge (Belgium), on May 13, 1960, residing at Collaert Mansionstraat 10, 8000 Brugge, appointed as director on September 30th, 2012 will remain in office and hereby, further to the transfer of the Company to Luxembourg, formally reappoints Frank Maria CAESTECKER as director for a period of six years until the end of the annual general meeting of the Company of 2019.

Tenth resolution:

The meeting acknowledged and decided to appoint Ernst and Young S.A, existing under Luxembourg law, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P. 780 L-2017 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 47 771, as the new statutory auditor of the Company, for a period ending with the general meeting to be held on 2014.

Eleventh resolution:

The general meeting approves the conclusions of the report of EY, réviseur d'entreprises agréé, dated on December 31st, 2013 which is worded as follows: "Based on our review, nothing has been brought to our attention that causes us to believe that the overall value of the Company does not at least correspond to the share capital".

This report, after having been initialed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

Twelfth resolution:

The general meeting decided to empower any director, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the Cayman Islands and Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KBC Bank N. V., une société constituée sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Havenlaan 2, 1080 Bruxelles (Sint-Jans Molenbek), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Belge sous le numéro 0462.920.226.

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est valablement constituée. La partie comparante a dûment renoncé aux modalités de convocation et aux formalités y relatives, et notamment à l'obligation d'obtenir copie de l'ordre du jour qui suit, et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance (i) des résolutions écrites de l'associé unique de la société datées du 23 décembre 2013 décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les étapes nécessaires aux Iles Cayman pour transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été suivies;

2. Décision selon laquelle la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme. La société existera sous les lois luxembourgeoises à compter du 31 décembre 2013 à minuit;

3. Décision d'approuver le bilan intermédiaire de la Société établi au 30 septembre 2013 afin d'être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

4. Décision de changer la dénomination de la Société de «KBC Financial Products International Limited» en «KBC Financial Products International S.A.»;

5. Décision de fixer le capital social de la Société à un montant de onze millions mille dollars des Etats Unis (11.001.000 USD) composé d'un milliard cent millions et cent mille (1.100.100.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar des Etats Unis (0,01 USD) chacune et d'allouer le montant de cinquante millions quatre cent quarante-neuf mille trois cent cinquante trois dollars des Etats Unis et quatre-vingt- six cents (USD 50,449,353.86) à la prime d'émission de la Société;

6. En conséquence des résolutions qui précèdent, refonte des statuts de la Société en vue de s'accorder avec la législation luxembourgeoise;

7. Décision d'établir le siège social de la Société à L - 1616 Luxembourg – 5, place de la Gare Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Approbation de la démission de Bruno Van der Schueren et de Pierre Deheegher de leurs mandats d'administrateurs et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs à compter du 31 décembre 2013;

9. Décision de fixer le nombre d'administrateur à trois (3) et nomination de:

a. Fatima BOUDABZA, née à Verviers (Belgium), le 21 mai 1980 1980, demeurant à Quartier Saint-Nicolas 23, B-6630 Martelange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2019;

b. Ivo Irma BAUWENS, né à Sint-Truiden (Belgium), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beaugard 28, L-8357 Goebange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2019;

La présente assemblée confirme que Monsieur Frank Maria CAESTECKER, né à Brugge (Belgique), le 13 mai 1960, demeurant à Collaert Mansionstraat 10, 8000 Brugge, nommé comme administrateur le 30 septembre 2012, sera renommé comme administrateur suite au transfert du siège social de la Société à Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2019.

10. Décision de nommer le commissaire aux comptes de la Société.

11. Lecture du rapport du réviseur d'entreprise.

12. Décision de donner procuration à l'un quelconque des administrateurs, avec pouvoir entier de substitution, pour effectuer toutes les actions et formalités requises conformément au transfert du siège social, aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg;

13. Divers.

L'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale reconnaît (i) les résolutions écrites de l'associé de la société datées du 23 décembre, décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les étapes nécessaires aux Iles Cayman pour transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été suivies.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme. La société existera sous les lois luxembourgeoises à compter du 31 décembre 2013 à minuit.

Troisième résolution:

L'assemblée générale approuve le bilan intermédiaire de la Société établi au 30 septembre 2013, afin d'être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de de «KBC Financial Products International Limited» en «KBC Financial Products International S.A.»

Cinquième résolution:

Décision de fixer le capital social de la Société à un montant de onze millions mille dollars des Etats Unis (11.001.000 USD) composé d'un milliard cent millions et cent mille (1.100.100.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar des Etats Unis (0,01 USD) chacune et d'allouer le montant de cinquante millions quatre cent quarante-neuf mille trois cent cinquante trois dollars des Etats Unis et quatre-vingt- six cents (USD 50,449,353.86) à la prime d'émission de la Société;

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de la refonte des statuts de la Société en vue de s'accorder avec la législation luxembourgeoise:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «KBC Financial Products International S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à onze million mille dollars des Etats Unis (11.001.000 USD) composé de un milliard cent millions cent mille (1.100.100.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar des Etats Unis (0,01 USD) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit restée attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont nominatives.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs administrateurs ou à une tierce personne pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner

cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs conférés par la Loi ou les statuts.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de mai à 10 heures.

10.3. Si ce jour est un Samedi, Dimanche ou jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.7. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer par décisions écrites, à l'unique condition qu'elles soient approuvées et signées par tous les associés. Elles auront le même effet que les décisions votées lors de l'Assemblée Générale. Dans de tels cas, les décisions peuvent être présentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsqu'il n'y a qu'un (1) seul actionnaire, l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélè-

vement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

Septième résolution:

L'assemblée décide que le siège social est fixé à L – 1616 Luxembourg 5, Place de la Gare, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs dont la démission sera effective au 31 décembre 2013 immédiatement après la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire décidant du transfert de la Société vers le Luxembourg et conformément à leurs lettres de démission signées en date du 27 novembre 2013:

- Bruno Emmanuel Paul Jeroen Van der Schueren, né à Leuven (Belgique), le 18 avril 1971, ayant son adresse professionnelle au KBC Bank NV Hong Kong Branch, 39/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong,

- Pierre Carlos A. Dehegher, né à Poperinge (Belgique), le 17 novembre 1955, ayant son adresse professionnelle au KBC Bank NV, Havenlaan 2, B-1080 Brussel, Belgique.

La présente assemblée décharge de leur responsabilité les deux administrateurs ci-dessus désignés jusqu'au 31 décembre 2013.

Neuvième résolution:

Suite au transfert, l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateur à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme administrateur de la Société concomitamment à la démission des administrateurs tels qu'indiqué à la huitième Résolution:

a. Fatima BOUDABZA, née à Verviers (Belgique), le 21 mai 1980, demeurant à Quartier Saint- Nicolas 23, B-6630 Martelange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société de 2019;

b. Ivo Irma BAUWENS, né à Sint-Truiden (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beaugard 28, L-8357 Goebange, comme administrateur de la Société pour une période de six années et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société de 2019;

La présente assemblée confirme que Monsieur Frank Maria CAESTECKER, né à Brugge (Belgique), le 13 mai 1960, demeurant à Collaert Mansionstraat 10, 8000 Brugge, nommé comme administrateur le 30 septembre 2012, sera re-

nommé comme administrateur suite au transfert du siège social de la Société à Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2019.

Dixième résolution:

La présente assemblée confirme le rapport établi par EY, réviseur d'entreprises agréé, en date du 31 décembre 2013, lequel rapport comprend les conclusions suivantes: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social.»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Onzième résolution:

L'assemblée décide de nommer la société Ernst and Young S.A., soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P.780, L-2017 Luxembourg R.C.S Luxembourg B 47 771, enregistré au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 47 771, comme nouveau commissaire de la Société, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Douzième résolution:

L'assemblée décide d'autoriser un des administrateurs, avec pouvoir de substitution, d'effectuer toutes actions et formalités requises suite au transfert du siège social, aussi bien aux Iles Cayman qu'au Luxembourg.

Dont acte, le présent acte est fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020895/638.

(140023656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

LuxFit Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 184.188.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Benjamin Paul Ladwein, employé privé, né le 2 août 1982 à Trèves (Allemagne), demeurant à D-54344 Kenn, Vor Kassels 12, Allemagne.

2. LuxFitness S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1473 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.764, représenté par son gérant unique, Monsieur Sebastina Backes, employé privé, né le 13 août 1984 à Trèves (Allemagne), demeurant à L-1473 Luxembourg, rue Jean-Baptiste Esch, 7.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, la production, la vente et la livraison à domicile de produits alimentaires. En général, la société peut effectuer toutes opérations industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous les secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet

Art. 3. La société prend la dénomination de "LuxFit Food S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Quand la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) Monsieur Benjamin Paul LADWEIN, prénommé: Cinquante parts | 50 |
| 2) LuxFitness S.à r.l., prénommée: Cinquante parts | 50 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Assemblée générale des associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Benjamin Paul LADWEIN, prénommé.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Sebastian Backes, prénommé.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4. Le siège social est fixé à L-1453 Luxembourg, 10, route d'Echternach.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. P. LADWEIN, S. BACKES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3828. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020914/92.

(140024183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Baumann Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.710.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le onze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAUMANN EUROPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.710,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 458 du 18 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1836 du 11 août 2011.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2013, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (38.855) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 3.885.500,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme BAUMANN EUROPE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020613/70.

(140023429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Aston Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.631.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, thirty-first January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Stichting Administratiekantoor DUAD, having its registered office at Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (the Netherlands), registered with the Kamer van Koophandel Rotterdam under number 54649102,

here represented by here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of ASTON INVESTHOLDING S.à r.l., with registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 92.631, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 18th March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 443 of 23rd April 2003.

2. That the Company's capital is set at forty thousand US Dollars (USD 40.000), represented by hundred (100) shares with a par value of four hundred US Dollars (USD 400.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing parties, as shareholder, resolves to dissolve the Company with effect on December 31st, 2013.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Upon these facts the notary stated that the company ASTON INVESTHOLDING S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty euros (EUR 950).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Stichting Administratiekantoor DUAD, ayant son siège social à Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (Pays-Bas), inscrite au Kamer van Koophandel Rotterdam sous le numéro 54649102,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1. Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «ASTON INVESTHOLDING S.à r.l.», avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.631, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 23 avril 2003.

2. Que le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,-(quatre cents US dollars) chacune.

3. Que la comparante, comme associée unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013..

4. Que la comparante déclare qu'elle a en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour..

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ASTON INVESTHOLDING S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 février 2014. Relation GRE/2014/533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014020589/95.

(140024024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Iveox Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 184.177.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Cyril AKPABIE, gérant, né à Aneho (Togo) le 18 mars 1970, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 458, rue de Metz,

- Madame Anne-Marie LIMA, employée de banque, née à Briey (France) le 3 juin 1972, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 458, rue de Metz,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "IVEOX Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser.

Art. 3. La société a pour objet le trading-négoce en gros et demi-gros de matériels audio-video, d'informatique, ainsi que la vente de systèmes de video-surveillance et de sécurité, aussi bien national qu'à l'étranger.

La société pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Cyril AKPABIE, susdit, vingt parts	20
- Anne-Marie LIMA, susdite, quatre-vingts parts	80
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (850,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, 1, rue de Turi.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Cyril AKPABIE, gérant, né à Aneho (Togo) le 18 mars 1970, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 458, rue de Metz,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AKPABIE, LIMA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 3495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014020884/67.

(140024039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**Maitagaria, Société Anonyme,
(anc. Maitagaria-SPF).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «MAITAGARIA-SPF» (la «Société»), une société anonyme de gestion de patrimoine familial établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.002, constituée suivant acte reçu par acte reçu par Maître Edmond Schroeder en date du 13 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 413 du 26 août 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 20 mars 2012, publié au Mémorial numéro 1392 du 05 juin 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Cyrille TERES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification, avec effet immédiat, de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts relatifs à la dénomination sociale de la Société.

3.- Modification de l'article 21 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus celui d'une société de gestion de patrimoine familial défini par la loi 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée et décide dès lors de modifier avec effet immédiat l'article quatre (4) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société pour supprimer la référence aux sociétés SPF et de modifier en conséquence l'article premier (1) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAITAGARIA»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article vingt et un (21) des statuts comme suit:

Art. 21. «La loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, M.-L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/240. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014020960/82.

(140023566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.504.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Manager

Référence de publication: 2014021984/14.

(140026549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Bloemers Luxembourg B.V./S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.843.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014021963/12.

(140026630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Castellano & Son's, Société Anonyme.

Siège social: L-8014 Strassen, 20, Chaussée Blanche.

R.C.S. Luxembourg B 155.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022023/9.

(140026367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Créations de coiffure Tina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 2, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 94.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Créations de coiffure Tina S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2014022011/12.

(140026461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Nicolas Schuster Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 176.098.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Nicolas SCHUSTER, célibataire, né le 26 octobre 1981 à Thionville (France) demeurant à B-6688 BER-TOGNE (Belgique), Longchamps 683 C.

Le comparant est le seul associé de la société "Nicolas Schuster Development S.à.r.l.", établie et ayant son siège à L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1101 du 10 mai 2013, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.098.

Le comparant prend la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de modifier l'année sociale de la société et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Le reste de l'article sans changement.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SCHUSTER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 3498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014021004/33.

(140024251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Cerep Ares GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.154.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022030/10.

(140026172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Danaïdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.428.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANAÏDES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014022055/13.

(140026672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Dagon SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022054/10.

(140026682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Fiduciaire Kieffer et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 57, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 57.065.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIEFFER Paul

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014022112/11.

(140026906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.983.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022040/10.

(140026889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Clost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Les comptes annuels arrêtés au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014022033/10.

(140026759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Castellano & Son's, Société Anonyme.

Siège social: L-8014 Strassen, 20, Chaussée Blanche.

R.C.S. Luxembourg B 155.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022022/9.

(140026366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Valentine WAGNER et CIE, Société en nom collectif.

Siège social: L-8077 Bertrange, 148, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.436.

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean MERIS, ingénieur, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 7, rue de la Ferme,
- 2.- Monsieur Pierre MERIS, employé privé, demeurant à L-8290 Kehlen, 29, Domaine du Brameschhof,

Les comparants, en leur qualité d'associés originaires et d'héritiers, sont les deux seuls associés de la société en nom collectif «Valentine WAGNER et Cie» (la «Société») avec siège social à L-8077 Bertrange, 148, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher en date du 31 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 91 du 14 avril 1986, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch, section B numéro 1.469,

suite au décès de Madame Valentine WAGNER, de son vivant industriel en retraite, née le 10 octobre 1913 à Diekirch, veuve de Monsieur René MERIS, et ayant demeuré en dernier lieu à L-8077 Bertrange, 148, rue de Luxembourg, survenu le 10 janvier 2013,

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Jean MERIS, prénommé, est détenteur à titre personnel de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Monsieur Pierre MERIS, prénommé, est détenteur à titre personnel de deux cent cinquante (250) parts sociales.

En qualité d'héritiers de feu de Madame Valentine WAGNER, les prédits Jean et Pierre les MERIS, sont détenteurs à titre indivis de cinq cents (500) parts sociales.

Les associés comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à ce qui précède, le capital social se répartit désormais comme suit:

- Monsieur Jean MERIS, prénommé	500
- Monsieur Pierre MERIS, prénommé	500
TOTAL:	1.000

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de gérants pour une durée indéterminée, avec signature conjointe et pouvoir de délégation réciproque.

- 1.- Monsieur Jean MERIS, prénommé.
- 2.- Monsieur Pierre MERIS, prénommé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent quatre-vingt-huit euros (788,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: J. MERIS, P. MERIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16445. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2014021178/47.

(140023559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

CS Nordic Retail No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.887.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022041/10.

(140026888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Digital Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.874.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022060/10.

(140026169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

F&E Colaci Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 4, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 134.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour F&E COLACI PROMOTIONS S.à.r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014022089/12.

(140026374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Dirk Brem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 144.731.

Der Jahresabschluss zum 10.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 11.02.2014.

Référence de publication: 2014022062/10.

(140026356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Topventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze,

le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOPVENTURES S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.499 (NIN 2007 2215 398),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1521 du 21 juillet 2007,

au capital social de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 23 janvier 2014, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Barry BLACK, employé privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

et qui désigne comme secrétaire Madame Nadja PIETTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia CHAPELIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 janvier 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société SANOFIT GROUP S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1019842, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur,
- 2.- Décharge aux administrateurs,
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes,
- 4.- Décharge à donner au liquidateur,
- 5.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions émises, neuf mille cent (9.100) actions seront présentes ou représentées.

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution

La société SANOFIT GROUP S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1019842, en sa qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation présente son rapport sur la liquidation.

L'assemblée accepte le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation qui conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société SANSIAN CAPITAL INC., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia no. 8 – Panama 7, République de Panama, inscrite au Registre Public du Panama sous le numéro 518291, doc. 916189, de sa gestion de la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société TOPVENTURES S.A. a cessé définitivement d'exister à dater d'aujourd'hui.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social, et que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés, qui ne se seraient pas présentées à la clôture de la liquidation, seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. BLACK, N. PIETTE, P. CHAPELIER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 février 2014. Relation: ECH/2014/246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 février 2014.

Référence de publication: 2014021160/79.

(140024299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022031/10.

(140026241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Iceberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 162.383.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022153/9.

(140026645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/02/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014022057/10.

(140026666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.
